

LES RÉSULTATS D'ANALYSES DU CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DE LOISIRS SONT MAINTENANT CONSULTABLES SUR:  
<https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/les-eaux-de-piscines>

## SCM KINES DU CENTRE - ROUVROY

BASSIN SCM KINES DU CENTRE						
Eau non conforme au moment du prélèvement						
Date de Prélèvement :	06/02/2026					
Paramètres bactériologiques	Références de qualité minimale	maximale	Limites de qualité minimale	maximale	Unités	Résultats
Germes revivifiables à 36°C		100			n/mL	0
Pseudomonas aeruginosa			0		n/(100mL)	0
Staphylocoques pathogènes			0		n/(100mL)	0
Enterocoques intestinaux			0		n/(100mL)	0
Paramètres physico-chimiques	Références de qualité minimale	maximale	Limites de qualité minimale	maximale	Unités	Résultats
Chlorures *		250			mg/L	380
Chlore combiné *			0,6		mg(Cl2)/L	2,56
Chlore libre					mg(Cl2)/L	1,85
Chlore libre actif		0,4	1,4		mg(Cl2)/L	1,26
Chlore total					mg(Cl2)/L	4,41
Carbone organique total *		5,0			mg(C)/L	18,5
pH			6,9	7,7	unité pH	7,10
Température					°C	30,0
Transparence						Bonne

\* Concentration en chlorures supérieure à la Référence de Qualité traduisant un renouvellement insuffisant de l'eau du bassin.

\* Valeur en carbone organique total supérieure à la Référence de Qualité traduisant la présence de matières organiques. Une attention particulière est à porter sur l'hygiène des baigneurs et au bon fonctionnement du système de filtration.

\* Concentration en chlore combiné supérieur à la Limite de Qualité et pouvant être à l'origine d'irritations des muqueuses, des yeux et des voies respiratoires dans les bassins couverts.

### Historique des précédents prélèvements :

BASSIN SCM KINES DU CENTRE		
	Bactériologie	Physico-chimie
21/11/2025	Conforme	Non conforme

Pour le Préfet du Pas-de-Calais et par déléga...,  
Le Responsable du Service Santé Environnementale du Pas-de-Calais  
  
Eric BEMBEN

Prélèvements, mesures de terrain et analyses effectués pour le compte de l'ARS par : LDAR DE L'AISNE

Edition du :  
jeudi 12 février 2026

Ce bulletin doit rester affiché jusqu'à son remplacement par un bulletin plus récent (article D1332-10 du code la santé publique)